

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CYMA BTP » en abrégé « CYMA »

Siège Yamoussoukro, Yamoussoukro,
YAMOOUSSOUKRO HABITAT, Lot 278, Ilot 15

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/03/2023, et enregistrés au CEPICI le 16/03/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CYMA BTP » en abrégé « CYMA »

Objet : Construction bâtiment & travaux publics ; travaux voiries , routes & divers , reprofilages ; génie civil & rural , promotion & gestion immobilière ; lotissement & aménagement , topographie , immobilier ; matériel & mobilier de construction , vente ; agriculture , négoce & toutes activités dérivées ; quincaillerie , électricité & plomberie - divers ; Import export ; transport et commerce général : distribution , restauration et tous travaux dérivés ; commerce général , distribution & restauration ; immobilier , gestion ; achat & vente de terrains ; divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (30,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Yamoussoukro, Yamoussoukro,
YAMO USSOUKRO HABITAT, Lot 278, Ilot 15

Dirigeant(s) Mlle KOUADIO N'DA ESTHER MODJOU
CYRIELLE (GÉRANT)

RCCM: n°CI-TDI-2023-B-273 du 26/05/2023 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2023 du 26/05/2023

